

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la cinquantième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 6 mai 2009, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Position facultaire sur le Rapport Brossard.

Résolution CFSPD-2008-2009-397

ATTENDU le Rapport Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM;

ATTENDU la note du vice-recteur à la Vie académique, Robert Proulx, demandant la position facultaire au sujet de certaines recommandations du Rapport Brossard;

ATTENDU l'avis adopté par le Département de science politique par sa résolution 2008-2009-43;

ATTENDU l'avis émis par le directeur du Département des sciences juridiques suite à la consultation de son assemblée départementale;

ATTENDU l'avis préparé par le doyen;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dan O'Meara, appuyé par monsieur Jean-Pierre Villaggi que le Conseil académique :

RECOMMANDE au vice-recteur à la Vie académique de ne pas retenir la formation à distance comme orientation essentielle et majeure dans la réalisation de sa mission et son développement institutionnel et lui TRANSMETTE les avis du Département de science politique, du Département des sciences juridiques et du doyen de la Faculté de science politique et de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, le 6 mai 2009

René Côté
Doyen